



Communiqué de presse

Dépôt de plainte suite à la pollution aux pesticides du captage d'eau potable de Clavette (17) - Décembre 2020

Le 17 janvier 2021, l'association **Avenir Santé Environnement** a été témoin d'un important rejet d'eau dans la nature depuis le point de captage intercommunal de Casse-mortier, situé sur la commune de Clavette, à proximité de Saint Rogatien. Étonnée que l'on puisse rejeter de l'eau à priori destinée à la consommation, l'association a filmé le rejet d'eau. Puis elle a interpellé les autorités du territoire (ARS et élus locaux) et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur les causes de ce rejet. Les premières conclusions faisaient état d'une contamination importante aux pesticides.

En parallèle l'association **Nature Environnement 17** s'est aussi emparée de ces informations et a commencé un travail d'enquête pour comprendre comment cette pollution a pu se produire et quels ont été les dommages pour la biodiversité ainsi que pour les riverains.

Les deux associations ont eu connaissance des faits suivants :

- Le 4 janvier 2021, via un contrôle sanitaire réalisé par le laboratoire Qualyse, l'Agence Régionale de Santé (ARS) était alertée de la présence de pesticides en grande quantité dépassant les normes sanitaires admissibles sur les installations de production d'eau potable de la commune de Clavette.
- Ces analyses révélaient des taux élevés de Chlortoluron (herbicide), une **substance hautement toxique et classée CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**. L'analyse du 24/12/20 dépasse alors d'environ **130 fois la norme de qualité**.
- **Cette eau contaminée a été** (au vu des informations communiquées) **distribuée, diluée dans le réseau d'eau potable pendant 12 jours**, du 24/12/20 au 04/01/21 date à laquelle l'ARS a ordonné l'arrêt du captage et la vidange du réseau.
- Cette pollution aura entraîné également la vidange du château d'eau de Croix-fort, situé sur la commune de La Jarrie, et la mise en service d'une alimentation de secours (interconnexion avec le réseau de Coulonge) afin de maintenir la desserte en eau potable des 5 communes impactées. Solution toujours d'actualité.

Concernant le contexte local, nos inquiétudes sont grandes et justifiées ! Il existe un excès de risque de cancers (étude du registre des cancers) sur la tranche d'âge des 0-24 ans, à Saint-Rogatien. Et cet épisode de pollution avec un herbicide classé potentiellement cancérigène est extrêmement préoccupant, et constitue un risque majeur pour la santé humaine et environnementale !

La priorité doit être mise sur la santé humaine, mais il ne faut perdre de vue que tous ces produits chimiques sont extrêmement dangereux pour tous les organismes vivants et constituent une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité. Ces produits sont transportés jusqu'aux exutoires à la mer et polluent les eaux littorales impactant de fait l'ensemble du territoire.

Face à la gravité des faits, et constatant l'inaction des différents services de l'Etat et acteurs de la gestion de l'eau, nos associations Nature Environnement 17 (NE17) et Avenir Santé Environnement (ASE) ont déposé une plainte contre X ce 10 décembre 2021 pour ces faits de pollution de l'eau.

Nous souhaitons que ces investigations permettent de remonter à l'origine de cette pollution, dont le ou les responsables demeurent inconnus à ce jour.

Surgères, le 20 décembre 2021

Contact :

Patrick PICAUD, Nature Environnement 17 Tel : 05 46 41 39 04

Franck RINCHET-GIROLLET, Avenir Santé Environnement Tel : 06 76 61 85 21